

NE PAS LÂCHER !

Avec un taux de grévistes de près de 30 %, la journée d'action du 17 septembre est une première étape encourageante : malgré un contexte difficile et une date proche de la rentrée, de nombreux collègues ont manifesté à nouveau leur profond refus de la réforme du collège.

Dans cette affaire, la Ministre applique un calendrier politique et non pédagogique. Elle compte sur une communication soigneusement préparée et une formation à la hâte de tous les profs en collège pour faire passer la réforme avant les prochaines échéances électorales - on aurait aimé une telle rapidité pour appliquer les hausses de salaire parcimonieuses prévues par ce même gouvernement, dont la date d'entrée en vigueur a été repoussée à 2017...

Petit à petit, les services commencent à se rendre compte de l'ampleur et surtout du caractère improvisé de la tâche :

- Appliquer une réforme simultanément sur les 4 niveaux sans connaître les programmes ni les modalités des nouvelles

épreuves du DNB, encore à l'état de projets, et surtout sans avoir évalué l'impact sur les postes, bien réel malgré les dénégations du ministère.

- Convaincre les enseignants, sur 5 à 8 jours de formation, que tout ce qui est intéressant et aide les élèves se passerait hors des cours classiques : aide « personnalisée », transdisciplinari projets...

Et cela grâce à une hiérarchie intermédiaire recrutée parmi leurs pairs, pour la somme mirobolante de 150€.

Loin d'être par principe réfractaire à une réforme du collège, les enseignants qui s'opposent aux visées ministérielles font simplement preuve de lucidité et de leur attachement à un enseignement de qualité. La journée du samedi 10 octobre, avec une grande manifestation nationale à Paris, doit marquer le passage à un niveau de mobilisation supérieur, susceptible de faire céder le ministère. La participation de chacun sera déterminante.

Nathalie Faivre



Sommaire

Édito	p.1
Réforme collège	p.2 et p.3
Formation Manifestation	p.4

Mensuel de la section académique
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
ISSN0399 774x CPPAP 0915 S 05578
Tel. : 03 81 47 47 90 Fax : 03 81 47 47 91
courriel : s3bes@snes.edu
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME
Conception, réalisation par IMC - Besançon

Autonomie des établissements

L'autonomie, vieille lune mise en place par Luc Chatel, présentée comme la solution à tous les maux, serait également, d'après le ministère, le cadre d'expression privilégié de la liberté pédagogique. Qu'en sera-t-il vraiment dans le cadre de la réforme ?

La réforme renforce de fait l'autorité des chefs d'établissements, à travers la mise en place de structures bureaucratiques (conseil pédagogique, conseil d'école, conseil de cycle) dont les membres seront désignés par le chef d'établissement et pourront décider, par exemple de la répartition des IMP .

Cela signifiera, pour les collègues, une multiplication des réunions en dehors du temps de travail, car il faudra rencontrer les professeurs des écoles pour mettre en place les programmes du cycle 3, et se réunir pour définir les progressions au cycle 4.

Les conseils auront vocation à donner leur avis sur l'organisation des enseignements conformément au projet d'établissement avant la validation par le CA (décret du 20 mai 2015). Celui-ci pourra ainsi décider, par exemple, après avis des conseils, de la répartition des 2h45 à 3h allouée par semaine et par division pour «favoriser le travail en groupe, les groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants» :

- de la durée de certains cours (séquences de 45 minutes en LV par exemple),
- de la répartition des heures d'AP et d'EPI et des matières qui devront être amputées pour assurer celles-ci,

Réforme du collège et DNB

Pour sortir de la contradiction qui consiste à évaluer d'une part l'acquisition du socle commun via le LCP et d'autre part l'acquisition du programme via les notes chiffrées, le ministère envisage la possibilité d'éliminer par petites touches toute référence à des savoirs académiques et toute évaluation les concernant.

Le projet de nouvelles épreuves du DNB va dans ce sens. Son but serait simplement d'attester la maîtrise du socle commun, donc les épreuves seraient adaptées aux différentes composantes de celui-ci. Il ne comprendrait plus que deux épreuves écrites testant le «pôle scientifique» et le «pôle humaniste», ainsi qu'une épreuve orale évaluant la «démarche de projet», avec un temps en langue vivante étrangère.

Cette approche est censée évaluer des compétences et non plus des savoirs, avec tous les problèmes de mise en œuvre que cela implique. Comment définir par exemple les attendus en termes de prise de parole autonome sur un projet personnel, le tout en langue

- de la possibilité d'offrir plus d'heures à certaines matières certaines années au détriment d'autres, puis l'inverse l'année suivante,

- de l'enseignement de certaines matières sur l'année ou sur un trimestre (arts plastiques et éducation musicale).

Ainsi, ces modulations des horaires disciplinaires renforceront les inégalités et entraîneront l'abandon du caractère national de l'enseignement. De plus, elles mettront en concurrence les établissements et les matières à l'intérieur des établissements.

La liberté pédagogique sera remise en cause car ces conseils auront aussi leur mot à dire sur les contenus enseignés : les thèmes travaillés dans les EPIs, le choix de dispenser ou non certains enseignements en langue étrangère ou en langue ancienne, notamment pendant les EPIs, le choix de traiter certaines notions une année ou l'autre, la mise en place de l'Enseignement Intégré de Sciences et Technologie en 6e.

Des témoins encore vivants

Oui, il y a des personnes encore vivantes à l'heure actuelle qui peuvent témoigner que l'aide « personnalisée » n'aide pas les élèves quand elle est pratiquée en groupes de 17 à 35 élèves !

Elles peuvent aussi témoigner que les enseignements interdisciplinaires ne font pas progresser les élèves aux acquis trop fragiles !

Ce sont les profs en lycée... mais ils n'ont pas été interrogés jusqu'à présent. Alors les coupables courent toujours...

vivante étrangère ? Comment éviter que l'École n'évalue des compétences sociales et non scolaires qu'elle est incapable de transmettre ?

L'autre problème posé par un tel projet est la disparition des disciplines au profit de deux nébuleuses, les «sciences» et les «humanités». Cela irait dans le sens du bloc «sciences» de la classe de sixième, destiné à regrouper la technologie, la physique-chimie et les SVT, et aussi dans le sens des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires). Le ministère envisage l'interdisciplinarité comme le remède à tous les maux du collège ; mais, imposée sans réflexion sur les acquis minimaux nécessaires à son introduction, sans harmonisation en termes de terminologie, objectifs, progression, programmes et sans réelle formation des profs concernés, elle est condamnée à l'échec. D'autant plus que la profession, malmenée par une hiérarchie qui démultiplie tâches et réunions, n'est pas prête à renoncer à ce qu'il reste de sens à son métier : transmettre des savoirs.

Réforme du collège et projets de nouveaux programmes

Les projets de nouveaux programmes de collège ont été élaborés par un organisme censé être indépendant, le Conseil Supérieur des Programmes. Or, quatre de ses membres ont déjà démissionné. Si les motifs invoqués sont divers, la dernière en date, Annie Genevard, députée du Doubs et maire de Morteau, a mis les pieds dans le plat : «Indépendamment de la qualité de ses membres, le CSP tel qu'il est organisé peine à remplir la mission qui lui a été confiée. Je ne fais aucune confiance à la ministre pour nous laisser travailler dans l'indépendance. [...] Nous avons eu la révélation de l'intervention du cabinet sur certains points délicats du programme.»

L'analyse des projets de programmes conçus par le CSP confirme le fait que, loin de travailler dans l'indépendance, cet organisme est chargé de remplir une commande ministérielle : faire passer la réforme du collège, et opérer le passage de programmes descriptifs à des référentiels indicatifs sur la base du socle commun. Il n'y aurait donc plus de programmes annuels mais un bref référentiel par cycles, largement axé sur les compétences et non plus sur les connaissances à acquérir.

Si ces projets entrent en vigueur, cela aura de lourdes conséquences sur les apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Une telle évolution présupposerait de nombreuses concertations, particulièrement pour le cycle 3 (CM1-CM2-6ème), où pour chaque discipline, une harmonisation entre chaque collège et toutes les écoles de son bassin de recrutement serait nécessaire. Certaines équipes pédagogiques pourraient être mises en difficultés face à l'ampleur de la tâche et aux enjeux qu'elle recouvre.

Le principe du référentiel, s'il garantit une marge de manoeuvre plus grande à l'enseignant, se caractérise aussi par un manque de cadrage qui risque de laisser un bon nombre de collègues démunis et donnera le coup de grâce au principe de l'égalité de traitement sur le territoire, déjà mis à mal ces années passées.

Mais les concepteurs de ces programmes n'y voient aucun inconvénient, puisque l'École serait désormais chargée de transmettre des compétences et non plus des savoirs. Il serait utile de relancer la réflexion sur les compétences et leur influence sur les acquis des élèves ! Beaucoup d'analyses ont été faites sur la difficulté de calibrer correctement ces compétences pour qu'elles fassent sens. Visiblement, tous les rédacteurs du projet de programme ne les ont pas lues, sinon ils n'auraient pas osé publier des choses de ce type : *«Mobiliser et aiguïser sa sensibilité pour servir une pratique artistique et appréhender les œuvres en questionnant la part du subjectif et la portée intellectuelle et morale des stéréotypes de représentation et de la liberté d'expression.»*

Par ailleurs, l'injonction répétée à privilégier les compétences orales dans des classes la plupart du temps surchargées a tout d'une injonction paradoxale...

Pour terminer, il est à noter que les programmes des cycles 3 et 4 sont très mal articulés, tout comme le passage collège-lycée. Par ailleurs, les usages du numérique sont sans cesse préconisés, comme si la fin était remplacée par les moyens... et la cerise sur le gâteau, c'est bien sûr l'application sur tous les niveaux en même temps de la réforme du collège et des nouveaux programmes : de quoi remplir l'été 2016 !

Emile

Ce n'est pas un prénom, cela signifie «Enseignement de Matière par l'Intégration d'une Langue Étrangère» et cela a été inventé par l'Union Européenne pour promouvoir une approche éducative bi-/plurilingue, où la langue étrangère est utilisée comme outil pour apprendre une discipline scolaire.

Mais dans l'académie de Besançon, le dispositif a été dévoyé pour atteindre d'autres buts : pour sauver quelques classes bilangues de la fermeture, on va proposer aux élèves de CM2 un « module » de 45 mn, linguistique ou pas, ayant trait à l'Allemagne afin de permettre aux élèves de contourner la circulaire ministérielle qui interdit les classes bilangues aux élèves qui ont fait de l'anglais en CM (97 % des élèves).

Le côté dérisoire d'une telle tentative n'échappe à personne : EMILE va boire la tasse....

Massacre dans les DGH

Ce que Najat ne vous dit pas, c'est que les moyens prévus par classe vont baisser : 29h par classe, un point c'est tout, c'est moins que l'existant qui prévoit des modulations selon les situations des établissements. Ça va saigner à la rentrée !

Exemple :

Pour le Doubs, la DGH totale était de 24 759 heures à la rentrée 2015. Avec la réforme, elle sera de 24 302 heures, soit 457 heures de moins, c'est-à-dire 27,7 Équivalents Temps Plein.

Et le plus amusant, c'est que ce sont les équipes qui seront chargées de décider qui doit sauter...

 Formation


Plan académique de formation : l'arme lourde pour imposer la réforme du collège

Le ministère et le rectorat de Besançon entendent mettre en place, à marche forcée, un plan de formation pour formater les esprits en jouant au maximum sur le local : cinq membres du conseil pédagogique « volontaires » chargés ensuite de « prêcher la bonne parole » lors de stages de bassins.

Face à cette situation, le SNES-FSU appelle donc tous les collègues à **investir massivement les conseils pédagogiques**, afin de garder le contrôle des décisions qui y seront prises.

Cette participation ne signifie en rien que la formation de la Toussaint serait obligatoire : Le SNES-FSU appelle donc à **refuser de participer à la formation des vacances de Toussaint** pour faire obstacle à la mise en place de la réforme.



Plan alternatif de formation : le stage syndical académique «Réforme du collège, interdisciplinarité, nouveaux programmes : enjeux et combat»

Mardi 24 novembre 2015 à l'ESPE Montjoux

Pour informer, analyser les enjeux de la réforme et ses implications pour la profession. Il sera également l'occasion de débattre du projet du SNES-FSU pour le collège. Ce stage s'intègre dans le plan d'action pour imposer une autre réforme qui permette de lutter réellement contre l'échec scolaire. Il sera animé par Sandrine Charrier, responsable nationale du SNES-FSU.

Ce stage est ouvert à tous les personnels, syndiqués ou non. Merci de diffuser largement cette information.

Comment participer ?

Déposer une demande d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement

avant le 16 octobre 2015 (délai de rigueur).

Coupon d'inscription à télécharger à l'adresse suivante :

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1254>

Manifestation le 10 octobre 2015 à Paris



Avec plus d'un tiers des personnels des collèges en grève le jeudi 17 septembre, l'intersyndicale du second degré opposée à la réforme du collège reste déterminée à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases. Dans ce cadre, elle appelle l'ensemble des personnels, les parents et les associations de spécialistes signataires de la pétition pour l'abrogation du décret à une manifestation nationale à Paris le samedi 10 octobre 2015.

La section académique du SNES-FSU a réservé un certain nombre de places de train pour permettre la participation active à la mobilisation. Sont prévus des départs en gare de **Belfort-Montbéliard** (TGV), de **Besançon-Auxon** (TGV), et de **Dole** (TGV). Les horaires seront consultables sur notre site www.besancon.snes.edu dès confirmation par la SNCF. Nous vous invitons à **vous inscrire rapidement** par mail : s3bes@snes.

Message de votre S3

La FSU proposera le 8 décembre, à Besançon, un stage «Liaison écoles/collège».
Plus d'informations sur www.besancon.snes.edu

Bulletin académique - SNES - BESANÇON
ISSN 0399 774x - CPPAP 0915 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon
DISPENSÉ DE TIMBRAGE BESANÇON CTC
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ LE 30/09/2015

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE